

ANNEXE

Le vote blanc est-il une opinion?

Ce document vous permet d'imprimer facilement les différents éléments dont vous aurez besoin pour organiser l'activité, à savoir:

- deux études de cas
- la correction des exercices proposés

Scénarios sur le vote blanc Exercice

Nous allons étudier plusieurs scénarios possibles concernant le vote blanc à partir de deux études de cas différents.

Etude du Cas n°1

Voici les résultats fictifs, en nombre de voix, d'une élection présidentielle, au premier tour. Pour rappel, pour être élu au premier tour, un.e candidat.e doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (soit 50% des voix plus une). Sinon, un deuxième tour est organisé : ne peuvent y participer que les deux candidat.e.s arrivé.e.s en tête des suffrages lors du premier tour. Au second tour, est élu.e le candidat ou la candidate qui a obtenu la majorité simple.

Sur 1000 votes :

- 150 personnes ont voté blanc, - 450 personnes ont voté pour le candidat A - 280 pour le candidat B - 80 pour le candidat C - 40 pour le candidat D

Pour chacun des deux scénarios suivants, calculez le % obtenu par chaque candidat, ainsi que pour le vote blanc. Que se passe-t-il à l'issue du premier tour ? Est-ce que le candidat élu à la fin de l'élection peut être différent selon le scénario étudié ?

● Scénario 1 : le cas français actuel

Les bulletins blancs sont décomptés à part des votes dit « nuls ». Il en est fait mention dans les résultats, mais ils n'entrent pas en compte dans la détermination des suffrages exprimés. Cela veut donc dire qu'on calculera le % obtenu par un candidat sur l'ensemble des votes moins les votes nuls et blancs.

● Scénario 2 : l'exemple de la Suisse ou de l'Uruguay

Les votes blancs sont comptabilisés au premier tour de l'élection parmi le total des votes.

Etude du Cas n°2

Voici les résultats fictifs au second tour d'une élection présidentielle.

Sur 1000 votes :

- 520 personnes ont voté blanc - 350 personnes ont voté pour le candidat A - 130 personnes ont voté pour le candidat B

Pour chacun des deux scénarios suivants, calculez le % obtenu par chaque candidat, ainsi que pour le vote blanc. Que se passe-t-il à l'issue des élections selon chaque scénario ?

● Scénario 3 : le cas actuel français (comme pour le scénario 1).

● Scénario 4 : l'exemple de la Colombie

Le vote blanc est comptabilisé comme les autres votes, s'il obtient plus de 50% des votes, l'élection est alors annulée. Une nouvelle élection est organisée, à laquelle les candidats précédents ne peuvent se représenter.

Scénarios sur le vote blanc Correction

Etude du cas 1

Scénario 1

150 votes blancs = 15% Les votes blancs représentent 15% des suffrages, ils sont décomptés à part des votes nuls mais ne rentrent pas en compte dans le total des votes exprimés.

1000-150 = 850 votes exprimés Candidat A : $450/850 \times 100 = 52,9\%$ Candidat B : 32,9%
Candidat C : 9,4% Candidat D : 4,7%

Le candidat A a la majorité absolue, il est donc élu dès le premier tour des élections. Ceci n'est jamais arrivé au cours de la Vème république, bien que le système électoral français le permette. Le score maximum atteint a été obtenu par Charles de Gaulle avec 44,6% au premier tour en 1965.

Scénario 2

Les résultats sont calculés, au premier tour sur l'ensemble des votes. Soit : Vote blanc : 15%
Candidat A : 45% Candidat B : 28% Candidat C : 8% Candidat D : 4%

Un second tour est donc organisé avec les candidats A et B.

Etude du cas 2

Scénario 3

52%, donc la majorité des votants, ont voté blanc. Cependant le vote blanc n'est pas comptabilisé, les résultats sont toujours calculés sur les votes exprimés. $1000 - 520 = 480$ votes exprimés Candidat A = $350/480 \times 100 = 72,9\%$ Candidat B = 27,1%

Le candidat A remporte donc le deuxième tour (35% des votants ont en réalité voté pour lui).

Scénario 4

52%, soit la majorité des votants, ont voté blanc Candidat A : 35% Candidat B : 13%

Les élections sont donc annulées. Une nouvelle élection est organisée, à laquelle les candidats A et B ne peuvent se représenter. En Colombie, où ce fonctionnement est en vigueur, si lors de la deuxième élection, le vote blanc dépasse encore les 50%, le candidat recueillant le plus de suffrages sera élu. L'élection ne peut être réorganisée qu'une fois.

Ce cas s'est déjà présenté sur des élections municipales à Bello en 2011, où l'unique candidat "perdit" contre le vote blanc (56,7% des suffrages sur 124 897 votes). Une deuxième élection fut donc organisée, ou l'ex-candidat ne put se représenter (Source, en espagnol).